L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE, 7 SEPTEMBRE. 1884.

Lettres de New York.

New York, 3 sept. 1884.

Messieurs les Editeurs de l'*Abeille*:

Le télégraphe transatlantique s'est livré, la semaine dernière, à des écarts d'imagination qui ont produit à New York une émotion assez intense. Il s'agissait de la guerre franco-chinoise. Tandis que les cuirassés français reculaient, devant le feu bien nourri des forts de Foutchéou, toute l'armée du Tonkin,—environ vingt mille hommes,—était exterminée par quatre-vingt mille chinois.

Ces *canards* télégraphiques, au dire de certains journaux, nous, arrivaient à tire d'aile de Shanghaï. D'autres prétendent, au contraire, qu'ils ont pris leur vol beaucoup plus près de New York,—dans les ateliers d'une feuille entreprenante et gallophobe. On parle, à ce propos, du *Truth*, la *Vérité*, titre peu mérité si l'assertion est exacte.

Les principaux organes de l'opinion publique, qui avaient pris au sérieux cette fantaisie macabre, avaient affiché à leurs portes d'immenses placards devant lesquels la foule se ruait et faisait queue. Sur les trottoirs et dans les tramways, le bon public se disputait les *extras*, à la grande joie des petits marchands de journaux. Partout, les colloques animés, les commentaires allaient grand train. La mystification a eu, en un mot, tout l'effet prévu.

Le lendemain, avec la vérité des faits, le calme s'est rétabli; et le *Courrier des Etats Unis*, qui s'était inscrit en faux contre les prétendues dépêches, a mis les rieurs de son côté, en se moquant agréablement de ses trop crédules confrères.

Une chose plus certaine, c'est que le commerce n'est rien moins que florissant à New-York. Où sont les causes de cette anomalie, à cette époque, l'une des meilleures de l'année? Telle est la question que chacun se pose sans la résoudre. Les uns la voient dans l'excès de production qui réduit à néant les bénéfices et rend très difficile l'écoulement des fonds de magasin. Les autres veulent la découvrir dans les préoccupations et le gaspillage d'argent auxquels donne lieu l'élection présidentielle. Je crois que la vérité gît dans la réunion de ces deux causes.

C'est peut-être parce qu'ils ont des loisirs,—trop de loisirs, à leur gré,—que les négociants, comme le reste des citoyens, utilisent leur temps à éplucher la personnalité des deux candidats présidentiels. Si je passe le troisième sous silence, c'est que personne ne le prend au sérieux—excepté, peut-être, lui-même. M. le général Butler aurait tort de se faire illusion sur ce point. Le *World*, cependant, le gratifiait hier d'un éreintement dans toutes les règles du journalisme américain,—je veux dire de main de maître.

S'il est vrai que les oreilles nous tintent lorsqu'on parle de nous, MM. Cleveland et Blaine doivent être affligés d'un bourdonnement insupportable.

Ils n'ont, d'ailleurs, qu'à bien se tenir, l'un et l'autre. L'œil du sphinx, c'est-à-dire du parti contraire, fouille jusque dans leurs arcanes les plus secrets, les plus intimes. Leur passé, leur présent et même leur futur, l'emploi de leurs jours et même de leurs nuits, leur existence privée et leur vie publique, pour tout dire, en un mot, leur être matériel et leur personne morale, sont impitoyablement soumis au microscope. On cherche, avec acharnement, la petite bête, ou plutôt le *microbe*, selon l'expression du jour. Ce rôle de cible, contre laquelle chaque électeur essaie son adresse ou sa force, est une expiation anticipée des honneurs du Capitole, où l'on ne parvient que par le chemin du Calvaire.

M. Cleveland fait le désespoir de ses adversaires, comme il fait l'admiration de ses amis. Pas le plus petit défaut dont on puisse faire un vice; pas la moindre tache à transformer en lèpre. Il est d'une pureté désolante. On en sera réduit aux inventions calomnieuses.

Quant à M. Blaine...... Eh! bien, non, je ne me ferai pas l'écho des médisances Soyons généreux, puisque nous sommes forts.

Nous passerons donc, si vous le permettez, à d'autres exercices.

De loin comme de près, ce qui nous tient le plus à cœur, à nous habitants de la Louisiane, c'est, à l'heure présente, le succès de notre exposition universelle. Cela me justifie de revenir sur ce sujet.

Dans ma dernière lettre,—sans doute oubliée par vos lecteurs—je reproduisais quelques-unes des informations recueillies pendant mon séjour à New York. Mon enquête (toute personnelle, rien d'officiel) a suivi son cours.

Point n'était besoin, d'ailleurs, de solliciter des renseignements; les newyorkais continuent volontiers à parler de notre grande manifestation industrielle. La redoutable concurrence des fausses nouvelles de tantôt n'a eu qu'un règne éphémère, comme tout ce qui n'a pas sa raison d'être.

J'ai donc pu, entre deux achats, m'entretenir de notre exposition avec des gens qui font autorité en matières de commerce et d'industrie.

"La Nouvelle-Orléans, me disait, ces jours passés, un négociant des plus en vue, reprend aux yeux du pays la position qu'elle avait perdue depuis notre guerre civile. Son projet d'exposition la relève sensiblement dans l'estime des populations si actives, si énergiques, du Nord. C'est un acte de vigueur, presqu'un trait d'audace, dont on lui saura gré.

Notre considération pour les villes ou les Etats se mesure à la somme d'esprit d'entreprise dont ils font preuve. Soit que votre exposition devienne un grand succès,—comme je l'espère,—soit qu'elle ne tienne pas toutes ses promesses, elle n'en restera pas moins à votre actif comme une manifestation de vitalité robuste.

"Or, dans les affaires, nous n'avons d'égards que pour les forts. Notre génie commercial, fait d'élan et de témérité, considère comme des non-valeurs les traînards dans la voie du progrès, les courts-d'haleine dans la course échevelée du négoce américain.

"En montrant du muscle, la Nouvelle-Orléans marque sa place dans le mouvement national, et son prestige grandit de toute la gravité des désastres qui l'ont frappée.... La métropole louisianaise est en passe de devenir la métropole de tous les Etats du Sud."

Allons, tant mieux! Voilà, à l'égard de la Louisiane, autrefois si dépréciée, un langage tout nouveau que j'ai cru devoir vous rapporter.

Nos amis d'ici regrettent que notre système de propagande, dans le Nord, soit insuffisant. Le *Herald*, qui s'y connaît, signalait récemment cette lacune. Il faudrait non seulement plaider personnellement la cause auprès des fabricants, mais inonder New-York des gravures représentant les édifices de l'Exposition. Il ne devrait pas exister, dans Broadway, une seule vitrine un peu décente qui ne fût ornée de ces images.

De la réclame, encore de la réclame, toujours de la réclame! telle est, dans ce pays et un peu partout, la façon de lancer les grandes entreprises.

On ne saurait trop appeler sur ce détail important l'attention des intelligents organisateurs.

En parcourant les journaux new yorkais, je découvre dans l'*Evening Telegram* un article qui fait vivement ressortir les progrès que ne cesse de faire la langue française parmi les Américains et surtout parmi les Américaines.

Il y a quinze jours, la feuille que je viens de citer annonça qu'elle décernerait des prix aux trois meilleures traductions d'une pièce de vers françaises—quelques strophes où Veuillot, à l'exemple de l'infortuné Gilbert et de Musset, a rimé ses dernières volontés. La pièce, bien entendu, était imprimée en français dans ses colonnes. Le journal a reçu, dit-il, une avalanche de traductions, toutes signées de noms de femmes. Il en reproduisait hier sept, qui dénotent chez les auteurs une connaissance parfaite de notre langue.

Lorsque j'aurai ajouté que l'*Evening Telegram* n'est autre que le *Herald* du soir, sous un autre titre, c'est-à-dire, de tous les journaux américains le plus influent et le plus lu, vous comprendrez que j'aie cueilli ce fait avec plaisir.

Que pensera l'Athénée Louisianais de cette concurrence d'un nouveau genre?

Agréez, MM. les Editeurs, etc.

BERNADET.

Le journal russe "Novosti" parle d'une invention due au sous-officier en retraite Schénélien, de l'équipage de la garde, et qui consiste en un appareil mécanique pour le chargement en 50 secondes des canons de 11 à 14 pouces. Grâce à ce mécanisme, cette opération n'exigerait l'emploi que de cinq hommes au lieu de seize, comme c'est le cas aujourd'hui. Des essais du mécanisme en question auront lieu en automne à bord de la frégate "Amiral Lazarew."

On sait que le français est la langue internationale, celle à laquelle on a recours toutes les fois que des étrangers se trouvent réunis en conférences ou en congrès.

C'est en français que le docteur Panum, président du congrès international de médecine de Copenhague, a prononcé le discours d'ouverture,—cette langue étant, comme il a dit en d'excellents termes, "celle qui nous divise le moins et que nous sommes habitués à considérer comme la plus courtoise du monde." Elle a d'ailleurs, comme on le sait, en M. le docteur Panum, un excellent et spirituel interprète.

Les "Bots" ou Larves d'Æstre.

Nile-Orléans, 6 septembre 1884.

MM. les Editeurs de l'ABEILLE,

Tous les ans, vers cette époque, beaucoup de mes clients me demandent une consultation au sujet de leurs chevaux dont les voies digestives hébergent des *bots*. Je réponds invariablement, qu'il n'y a rien à faire et que la nature se chargera bien, toute seule, de l'expulsion de ces parasites. Je dois avouer que si ma réponse est toujours la même, l'effet qu'elle produit ne l'est pas moins; c'est la stupéfaction de mes clients: "Comment, rien à faire contre ce pelé, ce tondu, ce galeux d'où nous vient tout le mal? Qui tue la moitié des chevaux en Louisiane?"

C'est, qu'en effet, c'est là un des nombreux préjugés vétérinaires de notre pays; qu'un cheval meure de coliques, produites par un volvulus ou par une invagination intestinale, par une déchirure de l'estomac ou par une déchirure de l'intestin, par une enterorrhagie ou par une hernie étranglée, c'est *toujours la faute des bots*.

Ce préjugé est tellement répandu que presque chaque jour m'en fournit un exemple. Je me contenterai de citer le dernier: Hier, dans la soirée, j'étais appelé à donner des soins à un cheval atteint de coliques dues à du spasme vésical; à 10 heures du soir, je revoyais le patient et déclarais que je le trouvais beaucoup mieux; à minuit, un violent coup de sonnette m'éveillait en sursaut, on me priait de me rendre *immédiatement* près du malade "near to dead" dit le messager; je trouvai mon malade, *guéri*! Pourquoi cette alarme? Cet affolement? Parce que le cheval venait d'expulser un "*bots*"; je dis bien *un*!

Eh bien! n'en déplaise aux marchands d'orviétan qui préparent et vendent des remèdes contre les "bots," et qui entretiennent le préjugé pour écouler leur marchandise, le "bots" est comme la girafe du vaudeville, un animal parfaitement inoffensif. Faire la biographie de ce ver intestinal, c'est le disculper des crimes qu'on lui impute.

Qu'est-ce que le "bots?"

Le "bots" est la larve d'un insecte appartenant au genre *œstre*.

Les œstres sont des insectes de la tribu des *œstrides*, de l'ordre des *diptères*, famille des *athericères*. Les anciens ne paraissent pas avoir soupçonné les métamorphoses de ces animaux; ils avaient pris leurs larves (*bots*) pour des espèces particulières d'helminthes. Les Grecs les désignaient sous le nom de *tenerides* et les Romains sous celui de *cossi*.

Ce n'est guère que dans le courant du XVIIIème siècle que les naturalistes Malphigi, Valisnière, Réaumur et Linné signalèrent et étudièrent, tour à tour, les différentes périodes de l'existence de ces curieux insectes, sans cependant en donner une classification et surtout une description exactes. Leurs mœurs, métamorphoses et caractères ont été bien décrits depuis par Bracy-Clark, Numan, Hertwig, Meigen, Leach, Schwab, Joly, Colin, Landrin et votre humble serviteur. (*Traité des maladies parasitaires de nos animaux domestiques*.)

Les œstres doivent être étudiés pendant leurs quatre périodes ou métamorphoses: Période d'insecte parfait; période d'œuf; période de larve; période de nymphe. Pendant sa période d'insecte parfait, l'œstre du cheval (*œstrus equi*), le seul dont je m'occupe ici, est la grosse mouche qu'on rencontre dans les prés, surtout près des endroits boisés, de juin à octobre. Cette mouche est presque constamment en mouvement; elle fait entendre un bourdonnement assez faible, qui augmente quand elle se pose et qui est produit par la vibration rapide des ailes.

L'œstre du cheval ressemble un peu au bourdon, à cause de la coloration par zônes des poils qui revêtent les différentes parties du corps; la tête est hémisphérique; les yeux sont ovales; les antennes, terminées en palettes, sont rapprochées et composées de trois articles; l'abdomen est triangulaire, se terminant chez les femelles, en stylet rétractile d'un brun luisant. Les ailes sont grandes, écartées, triangulaires, horizontales et nervées comme celles des mouches ordinaires; elles forment à leur face interne, près de leur articulation avec le corselet, des aillerons relativement grands qui recouvrent les balanciers.

Les pattes ont les tarses terminés par deux pelottes accompagnées de deux crochets. L'existence des œstres à l'état de mouche est assez courte; elle ne dépasse guère dix à douze jours; toute la durée de cette période est employée à l'amour et à la ponte; on ignore la façon dont se fait l'accouplement. Une fois son rôle rempli, le mâle meurt; la femelle se met alors à la recherche des animaux sur lesquels elle doit déposer ses œufs qui perpétueront l'espèce. Un instinct particulier guide les mères qui ne se trompent jamais et savent faire choix des animaux sur lesquels la ponte doit être déposée par chacune d'elles, selon leur variété; chez le cheval, la mouche dépose ses œufs près des ouvertures naturelles ou dans des endroits susceptibles d'être léchés. Les œufs sont allongés, terminés en pointe à l'extrémité fixée aux poils; l'autre bout est tronqué et muni d'une petite valvule qui doit s'ouvrir pour donner passage à la larve, lorsque celle-ci est suffisamment développée.

Le temps d'incubation de l'œuf de l'œstre équin est de dix à quinze jours; c'est au bout de ce temps que la larve sort de l'œuf pour pénétrer d'elle-même dans la cavité où elle doit vivre ou pour y être transportée par l'animal hébergeur, qui l'avale en se léchant. Parvenue dans l'estomac où dans les premières portions de l'intestin, la larve d'œstre (*bots*) se fixe, se nourrit, se développe et est expulsée après un séjour de dix à onze mois.

Le *bots* à son entier développement, est de forme ovoïde, d'une longueur de 22 à 24 millimètres et d'une couleur blanc-pâle; il est apode, formé de onze à douze segments dont la plupart sont munis, en nombre variable, de petits piquants ou de petits tubercules: la face ventrale est légèrement aplatie; la face dorsale, au contraire, est d'une convexité très marquée. La tête, placée à l'extrémité effilée, est munie de crochets à l'aide desquels l'animal se suspend à la muqueuse stomacale; la bouche se trouve entre ces crochets.

On rencontre souvent 600 ou 700 larves d'œstre dans le même estomac. M. Numan en a compté jusqu'à 1103, qui n'avaient nullement altéré la santé du cheval qui les nourrissait.

Lorsque les "bots sont expulsés, ils choisissent une terre légère, du fumier, de la mousse, de l'herbe fine; ils se creusent un bon lit et ne tardent pas à s'engourdir; au bout de quelques jours, la peau qui s'est durcie et est devenue d'un brun plus ou moins foncé et luisant, donne à l'animal l'aspect d'une coque, que l'on désigne sous le nom de Chrysalide ou de nymphe. C'est pendant cette période, dont la durée varie de 25 à 30 jours, que la transformation en insecte parfait s'accomplit; quand le terme de cette dernière métamorphose est arrivé, la mouche (*Æstre*) s'échappe en faisant sauter l'extrémité de la coque, sous forme d'un petit couvercle à charnière. Echappé de sa prison, l'insecte étale ses ailes et éjacule, comme les Lépidoptères, un liquide jaunâtre sorte de méconium répandant une odeur musquée; il se sèche et ne tarde pas à s'envoler.

Nous avons suivi les bots dans leurs diverses périodes, et il nous est maintenant facile de comprendre que tous les animaux qui passent une partie de leur existence à la prairie (et c'est le cas de la plupart des chevaux et mulets en Louisiane), doivent entretenir dans leur estomac ou intestins un nombre plus ou moins considérable de larves d'œstres.

Mais objectera-t-on le bots se nourrit, c'est donc aux dépens de son hôte? Eh bien non! Le bots se nourrit en effet, mais il se nourrit des pellicules épithéliales de la muqueuse de l'estomac; il fait la toilette de cette muqueuse, désobstrue les pores des vaisseaux absorbants et facilite par conséquent la digestion. C'est ce que Van-Beneden a appelé si pittoresquement un parasite *mutualiste*, parce qu'il paye le service qu'on lui rend.

Que nous sommes loin des dégâts occasionnés par les bots!

Cet article pourrait même démontrer que la mouche des prairies a son utilité puisqu'elle sert, sous son déguisement de larve à *ramoner* le tube digestif de "ce fier et fougueux animal qui, d'après Buffon, est la plus noble conquête que l'homme ait jamais faite."

J. MORICE, Médecin-Vétérinaire.

On attend, en ce moment, à Londres, un diamant expédié du sud de l'Afrique à un syndicat de marchands de la capitale anglaise. Ce diamant pèse, brut, 457 carats ou 93 grammes,6264. Il dépassera en beauté, une fois taillé, tous les diamants indiens et pèsera, après la taille, plus de 220 carats, soit 45 grammes 1440. Les plus gros diamants sont, comme on sait, le Koh-i-noor, qui pèse 106 carats ou 21 grammes 7512; le Régent, qui pèse 136 carats ou 27 grammes 9076 et l'Orloff, qui pèse 195 carats ou 39 grammes 9990. Le diamant dont il s'agit surpassera donc en grosseur tous ceux connus jusqu'ici.

Un jeune étudiant arrive en vacances chez son père et, après les premières heures d'épanchement, se plaint de ne pas avoir reçu autant d'argent qu'il en demandait, pendant l'année scolaire.

—De l'argent! lui répond son père, et pourquoi faire? Je paye ta nourriture, ton logement et ton blanchissage, et tu n'es pas content?.... Mais si tu t'étais trouvé, comme moi, à vingt ans, sans patrimoine, sans relations, sans famille, que serais-tu devenu?.... Moi, mon enfant, je ne gagnais pas de quoi vivre, et cependant je faisais des économies.

DEMANDES.

ON demande—à acheter une GROCERIE bien achalandée ou une maison à louer pour grocerie. S'adresser à L. H. Péret, 38 Passage de la Bourse. 7 sept 3f

ON demande—Un jeune homme posé pour surveiller les enfants dans un collége. On exigera de bonnes recommandations. S'adresser à la librairie Lafargue & Brierre.
3 sept—3, 5, 7

Un bon cuisinier désire trouver de l'emploi comme tel. Il peut donner les meilleures références. S'adresser à Alfred Canavas, 61 rue Chartres, au premier. 6sept—2f

Une cuisinière de première classe pouvant fournir de bonnes références trouvera à s'employer immédiatement dans une famille particulière, en s'adressant au No 252 rue du Canal.
5sept—3f

Perdue, le 5 septembre 1884, une jument grise avec front blanc; elle est blessée au cou par le collier; elle a une tache au-dessus de l'œil gauche. La personne qui la ramènera chez J. M. Delbernl, aux coins des rues Douane et Bourgogne ou Randon et St-Philippe, recevra une récompense libérale. 7 sept—2f

Perdue—Rue Galvez, entre Ursulines et Esplanade, ou dans le car de la rue de l'Esplanade, ou bien rue Marais, entre Esplanade et St-Bernard, une épingle en or pour dame à laquelle est attachée une croix en or. La personne qui trouvera le bijou et le rapportera au No 17 rue St-Bernard sera libéralement récompensée.
5sept—3f

PERDUE Dimanche matin, de l'encoignure des rues Bons-Enfants et Enghien une vache de couleur jaune, tachetée de blanc et noir. La personne qui la ramènera au soussigné recevra une récompense libérale. JOE. LULA,
(5sept - 3f. No. 165 rue Urquhart.

A VENDRE.

Propriétés à vendre.—No 269 rue Ursulines, No 252 rue St. Claude, No 338 rue Derbigny, No. 124 rue Union. Une ferme sur le chemin de Gentilly que l'on échangera pour une propriété de ville, ou que l'on vendra à longs termes S'adresser à A. DORIOCOURT, No. 18, rue Orléans, de 9 à 10 heures.
31 août—31, 3,7 sept

A vendre—La belle et confortable propriété No 76, Dumaine, entre Royale et Bourbon, S'adresser à F. Le Bocque, 97, Passage de la Bourse, près Conti. 22 août—15f

A vendre, à bon marché, un lot de vieux journaux, bons pour envelopper des marchandises. S'adresser au bureau de l'*Abeille*.
29 avril

GODCHAUX

MARCHAND DE

VETEMENTS CONFECTIONNÉS

—ET—

d'Articles de Toilette

81, 83 et 85 rue du Canal.

Notre grande vente à sacrifice a commencé, et nous invitons respectueusement le public à venir se rendre compte du bon marché que nous leur offrons en fait de

Vêtements Confectionnés

(Avec le plus grand soin,

Nous les offrons à la réduction considérable de

50 Pour Cent!

16 juil—

AYER'S Ague Cure

IS WARRANTED to cure all cases of malarial disease, such as Fever and Ague, Intermittent or Chill Fever, Remittent Fever, Dumb Ague, Bilious Fever, and Liver Complaint. In case of failure, after due trial, dealers are authorized, by our circular of July 1st, 1882, to refund the money.

Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
Sold by all Druggists.

Lisez! Democrates! Lisez
Cinq mois pour Deux Piastres seulement.
The National Daily Democrat,
Washington, D. C.

GRAND journal démocratique quotidien composé de 28 colonnes renfermant toutes les nouvelles de Washington, ainsi nouvelles locales politiques, générales et étrangères, expédié partout à partir de ce jour jusqu'au 30 Novembre, au prix de Deux piastres seulement. Nous désirons que le National Democrat soit entre les mains de tout bon membre de notre parti et dans ce but nous avons réduit le prix de l'abonnement à ce que coûte seulement le papier blanc Un abonnement gratuit à quiconque nous procurera trois abonnés. 20 juil—6m

DEPARTEMENT DE L'EXECUTIF,
Etat de la Louisiane.

ATTENDU qu'en vertu de la section 3049 des Statuts Révisés de cet Etat et sur la pétition du Bureau de Santé de cet Etat, j'ai lancé le 11 juin 1884, ma proclamation, amendant ma proclamation annuelle de Quarantaine contre les ports ci-après désignés.

Tous les navires ainsi que leurs équipages, leurs passagers et leurs cargaisons arrivant aux différentes stations de quarantaine de l'Etat des ports mexicains: Matamoros, Tampico, Tuxpan, Vera-Cruz et Minatitlan; du port de Colon: Amérique Centrale; de tous les ports de l'Ile de Cube, de Haïti, ou Saint-Domingue, de Porto Rico et de la Jamaïque; des ports brésiliens: Rio de Janeiro Bahia et Pernambuco, ainsi que de tous les ports et villages contigus et adjacents et entre lesquels ces dits ports, une quarantaine rigide est en vigueur, laquelle quarantaine prenant effet le 1er mai 1884, de façon à imposer une détention de quarante jours à tous les navires arrivant desdits ports.

Et conformément à la recommandation du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, adoptée le 8 août 1884, demandant une modification de la susdite proclamation.

Moi, Samuel Douglas McEnery, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, en vertu de l'autorité dont je suis revêtu par la loi lance celle-ci, ma proclamation modifiant ma proclamation du 11 juin 1884, déclarant la détention de tous navires, équipages, passagers, cargaisons venant des ports ci-dessus énumérés, réduite à 10 jours à partir du 15 septembre 1884; excepté dans le cas où un port serait infecté de fièvre jaune, alors que la durée de la détention sera déterminée par le Bureau de Santé.

Et je commande aux officiers des différentes stations de quarantaine de mettre en vigueur les prescriptions de cette proclamation; car toute violation de cette proclamation ou des lois de cet Etat sur ce sujet seraient rigoureusement poursuivis.

Fait sous ma signature et le sceau de l'Etat de la Louisiane en la ville de Baton-Rouge, ce 11me jour d'août A. D., 1884.

Par le Gouverneur,
S. D. McENERY,

OSCAR ARROYO,
Secrétaire d'Etat. 13 août—7f

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLÉANS
BUREAUX 92 RUE ROYALE.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M. Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent! En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er septembre 1884.

Abadie Jean	Lanabrae Pierre et Pascal
Abadie Jean Dominique	Latour Louis de
Abrial Jean Marie	Marsillo Jean Baptiste
Ballonguet E L	Médus Jean Louis
Biron de M. et Mme	Montagu François
Blondel Joseph	Mounier Lazare
Bordes Mme, marchande	Nassant Jean Baptiste
Brogoul Antoine	Peyrègne Jean limonadier
Casse Joseph	Paoli J D N E
Carrière et sons	Petitpas, comte de Angiade
Castels Charles	Prudhomme Louis et André
Charret Joseph	Péna Frank
Canat de Chavy Louis	Peirel Joseph
Claverie Jean Marie Louis	Prat dit Gaston Marigny
Courtiade Jacques	Pothier M et Mme
Cosse veuve Lucien née Pesoul	Rhétoré Clovis
Cremmen Mme Jeanne Camille	Riquet Mlle Léonie
Dazet Dominique A M	Rousseau Victor
Dufort Henri	Raisin Mme L et Mlle
Duclos François	Saint-Upery Bernard
Delbosq Lucien charron	Saillant Ephreine
Escudé Gabriel	Schwartz famille et Madeleine Rapp
Engster Marie Fidèle et Mme Engster	Sorbet Louis
Faure Sylvestre Casimir	Save Bernard
Fourcade St Cyr	Schmitz (Abbeville)
Gaillard Louis Alphonse	Sullivan négt. en bois
Goubiano Pierre	Sillan Emile
Guérin Michel	Sillan époux Edouard
Guinot M	Tardos J
Geoffroy Veuve née de la Motte	Ternand Baptiste
Hassart Clodomir	Vogelsait Marguerite
Lasalle Marie (épouse Bardou)	Willems Edouard
Labory Jeanne Marie	Walsh P A
Ludwig Jacques mécanicien	

La Nlle-Orléans, le 1er septembre 1884.
Le Consul Général chargé du Consulat,
Vicomte PAUL D'ABZAC

Christian Woman's Exchange.
Salles 41 et 43 rue Bourbon.

LE Conseil de Direction de cet "Exchange" devant exposer des travaux de femme à l'Exposition Universelle de l'Industrie qui doit s'ouvrir à la Nlle-Orléans en décembre 1884, sollicite la coopération des femmes de tous les pays. Il serait important que l'on se mit immédiatement à l'œuvre.

Le Comité de l'Exposition de "l'Exchange" fera toutes les démarches nécessaires auprès de la Direction de l'Exposition, et le secrétaire de l'Association fournira les renseignements dont on pourra avoir besoin.

L'exhibition des articles envoyés aura lieu aux risques des personnes qui exposeront.

L'administration adoptera des réglements en vertu desquels des doubles des articles exhibés pourront être vendus et livrés immédiatement et d'autres articles livrés à la clôture de l'Exposition.

M. E. AUZE,
12août— Secrétaire.

L.S.L.

QUE TOUT —LE— MONDE SACHE

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par son peuple.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

MAGNIFIQUE OCCASION —DE— Faire Fortune!

Le Grand Tirage Mensuel

A $5 00

CLASSE I,
—DE—
LA COMPAGNIE DE LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE

Aura lieu à la

Nlle-Orléans,

MARDI, 9 SEPTEMBRE 1884

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction de

GEN. G. T. BEAUREGARD,
DE LA LOUISIANE, ET DU
GEN JUBAL A. EARLY,
DE LA VIRGINIE

GROS LOT $75.000

1,967 Lots, montant en tout à $265,500.

Le tirage commencera positivement A ONZE HEURES A. M.,
A
L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $5 le Billet.

LISTE DES LOTS:

1	Lot de	$75,000, soit	$75,000
1	Lot de	25,000,	25,000
1	Lot de	10,000,	10,000
2	Lots de	6,000,	12,000
5	Lots de	2,000,	10,000
10	Lots de	1,000,	10,000
20	Lots de	500,	10,000
100	Lots de	200,	20,000
300	Lots de	100,	30,000
500	Lots de	50,	25,000
1,000	Lots de	25,	25,000

PRIX D'APPROXIMATION

9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit	6,750
9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit	4,500
9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit	2,250
1,967 Lots se montant à	$265,500

CERTIFICAT.

"Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

Billet entier. $5; Fractions—

Cinquièmes en proportion.

A vendre à tous les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Note à l'ordre de l'American Express, change de New York, ou traite sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus.)

Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser les lettres enregistrées et faire les mandats sur la poste (money orders) payables à New-Orleans National Bank New Orleans, La.

ANNONCES JUDICIAIRES.

John G. Wire vs P. J. Tyrrell

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 10.399—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 27 septembre 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain terrain, avec la bâtisse, etc., situé en cette ville, dans le Premier District, dans l'ilet borné par les rues Canal, White, Dupré et Gasquet, désigné par le No 1 sur un plan de l'ilet par L. Rozenstein, voyer, en date du 28 octobre 1876, déposé pour référence en l'étude de M. Gernon, notaire, d'après lequel le dit lot mesure trente-deux pieds onze pouces de face à la rue du Canal sur quatre-vingts pieds de profondeur et de face à la rue Dupré, entre lignes parallèles, formant le coin des rues Canal et Dupré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
26août—26 sept 2 9 16 23 27

James Fahey vs Veuve Juan Bachino et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 11,616—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et le Natches Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 27 septembre 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Esplanade, Marais ou Plauché et Villeré et le prolongation de la rue du Quartier; le dit lot mesure, au pied américain, d'après un plan fait par Arthur C. De Armas, député voyer, le 12e jour de mai 1865 et déposé en l'étude de Antoine Donécourt, notaire en cette ville, à savoir: le dit lot mesure 31 pieds onze pouces et cinq lignes de face à la dite rue Esplanade sur une profondeur de cent cinquante-neuf pieds dix pouces et trois lignes à la dite ligne vers la rue Villeré et cent vingt-sept pieds un pouce sur la ligne latérale vers la rue Marais ou Plauché, à cette profondeur elle se rétrécit de sept pieds et a sur une seconde profondeur trente-trois pieds dix pouces et quatre lignes, et mesurant dans le fond trente-un pieds onze pouces et cinq lignes, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, sans exception ou réserve

Acquis par la Veuve Juan Bachino par achat de Domingo Bachino, d'après un acte pardevant Charles V. Foulon, notaire, le 6 avril 1864.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
26 août—26—sept 2,9,16,23,27

Emile Bonny vs Mme Cecilia Crane, veuve de Michael Egan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 11,901.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magasin, entre Gravier et Natches Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI 23 septembre 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain ilet de terre situé dans le Sixième District de cette ville, désigné comme ilet numéro quarante deux, borné par l'Avenue Broadway, les rues Esther Chesnut et Wall mesurant trois cents pieds de face sur l'Avenue Broadway et sur la rue Chesnut, et deux cent quarante pieds de face sur chacune des rues Esther et Wall. Le tout conformément à un plan fait par J. A. D'Hémécourt, voyer, en date du 12 juillet 1872 et annexé à un acte passé pardevant Chas. T. Soniat, notaire en cette ville, présentant une vente faite par Adèle Poirier à Christian Roselius, le 5ème jour de septembre 1872, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent.

Acquis par la défenderesse de Simpson Fox, conformément à un acte passé pardevant Eusèbe Bouny, notaire, le 27 juillet 1882.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans
22 août—22 29—5.12.19 23 sept

Pierre Tapie, James P. Guinault, subrogé, vs. B. Winther et John Walch.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 5,142—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'encan Arcade, rue des Magasins, entre les rues Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 9 septembre 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No 28 de l'ilet No 613, qui est borné par les rues White, Dupré, Commune et Gravier; le dit lot mesure trente pieds onze pouces de face à la rue White, sur une profondeur de cent vingt quatre pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus comme propriété de John Walch.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
8 août—8, 15, 22, 29—5, 9 sept

Madeline Kuns vs. Margaret Leisey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8 138—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 23 septembre 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les numéros trente et un, bornés par les rues Johnson Canal et Jackson, et désignés par les numéros deux et trois sur un plan de Phillippe Pille, voyer, en date du premier mars 1840, et déposé en l'étude de D. L. McCay, ancien notaire en cette ville. Les dits lots mesurent chacun vingt cinq pieds de face à la rue Johnson sur cent quarante-huit pieds deux pouces de profondeur, entre lignes parallèles, le tout au pied américain.

Etant la même propriété acquise par la défenderesse suivant:

Le lot numéro deux de J Crumps, conformément à un acte passé pardevant A. Ducros notaire en cette ville, le quatorzième jour d'avril 1852; et le lot numéro trois, de dit J. Crumps, conformément à un acte passé pardevant A. Mazureau, ancien notaire en cette ville, le quatorzième jour de novembre 1859.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans
22 août 29—5.12.19.23 sept

M. E. GARCIA,
Solliciteur pour MM. ANDERSON & DABBS, marchands de chevaux

REÇOIT des ordres pour l'excellent charbon de Montebello et d'Helena, le premier charbon anglais. Il livre immédiatement ou à l'époque qu'on lui indiquera, au prix actuel du marché. Il se recommande à ses amis et au public.

Laisser les ordres au bureau de M. J. M. Villavaso "K", Gallier Court, ou à la pharmacie P. Barthe, coin Dauphine et Dauphine.
26 août—

GEORGES SOULIE
SCULPTEUR-DECORATEUR.
Fournisseur des Sociétés Mystiques de la N. O

OFFRE ses services à tous les exposants qui désireraient des Attributs, Emblèmes, Statues, Animaux, Ecussons, Armoiries, etc., etc., soit en papier maché (carton-pierre) plâtre.

Atelier, rue Colisée, entre Valmont et Léon tins. Office, Exchange Alley, Nos. 8 heure à 5 heures 4mars—1an

Avis aux Votants.

ETAT DE LA LOUISIANE, PAROISSE d'Orléans. Bureau du Contrôleur de l'Enregistrement, Bâtisses des Cours, rue du Camp, vis-à-vis la Place Lafayette, Nlle-Orléans, 26 août 1884—Les personnes désirant se faire enregistrer trouveront ce bureau ouvert de 8 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, et de 4 heures de l'après-midi à 7 heures du soir, jusqu'au 25 octobre 1884, les dimanches et les jours de fêtes légaux exceptés. Le bureau sera positivement fermé après cette dernière date pour la révision et la préparation des livres (poll book-). Les certificats d'élection émis en 1880 et depuis, quand le votant n'a pas changé de domicile, seront bons pour la prochaine élection.

ROB'T. BREWSTER,
Contrôleur de l'Enregistrement.
27 août—2m.

LA CREOLINE,
—ou—
La liqueur Malakoff des dames et des familles.
ALPHONSE WALZ,
24 et 26 rue Conti,
Seul propriétaire et fabricant.
18mars—

Briqueteria des Planteurs.
Briques expédiées par les chemins de fer "Mo gan, La, & Texas," et "Pacific" et par des ch lands sur le fleuve. Adresser les commandes par la boite 127 de la "Mechanic, Dealers & Lumbermen's Exchange," Nouvelle-Orléans. Le commandes des campagnes par la boîte 3 post de Gretna.
N. D. HARVEY, propriétaire

NATTES NOUVELLES DE CHINE
A BAS PRIX.

A. Brousseau's Son,
23 et 25 rue de Chartres.

Rideaux de Dentelle à $1 50 la paire et au-dessus.

STORES DE FENETRES, TOILES-CIREES, TAPIS.

Nouveautés des derniers genres.
20 mars—1an

ELKIN & CIE.,
100....RUE DU CANAL....100

Appellent l'attention du public sur leur vaste stock de

NATTES DE CHINE

nouvellement importées, d'une finesse extraordinaire et sans coutures.
Aussi sur un nouveau stock de

Toiles cirées, Stores, Rideaux, etc

TAPIS!

—De toutes qualités à prix réduits.
21 avril—

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

Succession de Edwin Hughes

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 10,828—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 4 octobre 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Onze lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Pitt, Bordeaux, Prytania et Valence, et désignés par les numéros trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze et treize, sur un plan dressé par C. A. Hedin, architecte, en date du 11 février 1853, et déposé en l'étude de T. O. Stark, anciennement notaire en cette ville. Les dits lots mesurent comme suit, à savoir: Les dits lots numéros trois et quatre se touchent et mesurent chacun trente trois pieds de face à la rue Prytania sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles, de cent pieds. Les lots numéros cinq, six, sept et huit se touchent aussi et mesurent chacun trente-trois pieds six pouces de face à la rue Prytania sur une profondeur semblable et entre lignes parallèles de cent pieds. Le lot numéro huit forme une des encoignures des rues Prytania et Bordeaux et les lots numéros neuf, dix, onze, douze et treize se touchent et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Pitt sur une profondeur de cent pieds, entre lignes parallèles. Le lot numéro neuf forme l'encoignure des rues Pitt et Bordeaux.

2° Quatre lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, désignés par les numéros six, sept, huit et dix de l'ilet No 44, compris entre les rues Colisée, anciennement Plaquemine, Perrier, Belcastle et Dufossat, et mesurent chacun trente-deux pieds de face à la rue Colisée sur une profondeur de cent-un pieds entre lignes parallèles.

3° Six lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, désignés par les numéros treize, quatorze, quinze seize, dix-sept et dix-huit de l'ilet numéro vingt-sept, compris entre les rues Camps, Magazine, Belcastle et Dufossat, et mesurent comme suit, à savoir: Le lot numéro treize mesure trente pieds neuf pouces de face à la rue Dufossat, sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles. Les lots num ros quatorze, quinze, seize, dix-sept et dix huit mesurent chacun trente pieds de face à la rue Camp, sur une profondeur de cent cinq pieds entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2 sept—2,9,16,23,30—oct 3,4.

Succession de J. L. Nevers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 11,844—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à vendre à l'enchère publique sur les lieux ci-dessous désignés, SAMEDI, 13 septembre 1884, à 11 heures A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au chantier de bois Nevers, Nos 237 à 245 rue South Liberty, coin Julia:

15,000 pieds de bois de charpente, plus ou moins; 2 charrettes et un lot de comptes à recevoir, conformément à la liste déposée au mon bureau.

Conditions comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
2sept—2,9,13

Thos J. Sellers vs la Compagnie française de fabrication de porcelaine.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,797—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse d'encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natches alley, dans le Premier District de cette ville MERCREDI 17 septembre 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Quatre certains lots de terre se touchant, dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet compris entre le Chemin de Gentilly, à Grande Route St Jean, le Chemin de LaCroix, la rue Septième et le canal s'étendant au Bayou Sauvage. Les dits lots étant numérotés huit, neuf, dix et onze et mesurent chacun comme suit: le lot numéro huit vingt-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes de face au Chemin de Gentilly, trente-quatre pieds et demi de largeur dans le fond sur une profondeur de cent dix sept pieds sur la ligne du lot numéro sept, quatre-vingt-neuf pieds deux pouces sur le côté du lot numéro neuf. Le lot numéro neuf mesure vingt-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes de face au Chemin Gentilly, quarante-quatre pieds de largeur dans le fond et une profondeur de quatre-vingt-neuf pieds deux pouces sur le côté du lot numéro huit, et soixante-onze pieds sur le côté du lot numéro dix. Le lot numéro dix mesure trente pieds cinq pouces et une ligne de face au Chemin Gentilly, cinquante pieds de largeur dans le fond sur une profondeur de soixante-onze pieds cinq pouces sur le côté du lot numéro neuf et cinquante-six pieds sur le côté du lot numéro onze, et le lot numéro onze mesure trente deux pieds cinq pouces et une ligne de face au Chemin Gentilly, quarante-cinq pieds quatre pouces de profondeur sur la ligne du fond; et le tout numéro deux mesure cinquante-six pieds de profondeur sur la ligne du lot numéro dix, et trente-deux pieds cinq pouces et quatre lignes dans le fond.

Acquis par la défenderesse par achat de Héritiers de Bernard Wiser et femme, d'après un acte passé pardevant Octave De Armas, notaire, le 10 juillet 1883.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
16 août—16 23,30—6 13,17 sept

Simon Z. Davrados et Jean P. Dabezies vs Mme Bridget Murphy et James Murphy, son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 6890—En vertu d'un writ de fieri facias contre les plaignants et en faveur des défendeurs, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natches, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 9 septembre 1884, à midi, des propriétés ci-après décrites à savoir:

1— Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg Livaudais, Quatrième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. 153, borné par les rues St. Patrick, Troisième, Quatrième et St Denis, le dit lot étant désigné par le No 10, et formant l'encoignure des rues Troisième et St Patrick, mesurant 30 pieds de face à la rue Troisième sur une profondeur de face à 120 pieds et même profondeur sur l'autre côté entre lignes parallèles, le tout d'après un plan de Daniel Coyle, voyer, en date du 11 mai 1858, déposé en l'étude de R. F. Kernion, notaire, et marqué Bradford.

2—Une autre portion ou lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même ilet et se touchant au lot No 10 et formant une moitié du lot désigné par le No 9 du dit plan et mesurant quinze pieds de face à la rue Troisième, avec une même profondeur que le lot No 10, et les dits lots étant le plus près de la rue St. Patrick par le lot No 10, ci-dessus décrit.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
9 août—9,16,23,30, 6 sept

Avis aux Créanciers.

George Baptiste vs. ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,722—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de George Baptiste et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Andrew Hofmann, syndic en cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour,
W. J. McGEEHAN, Greffier.
6sept—6, 10, 14

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Edward Miller, vs. ses créanciers.	No 10,466. Division A.

LES créanciers du dit insolvable, Edward Miller, sont par le présent notifiés qu'une réunion des dits créanciers aura lieu pardevant Andrew Hero, Jr., notaire de la dite paroisse, le lundi, 15 septembre 1884 à 11 heures A. M., pour délibérer et fixer les termes et conditions sur lesquels la propriété cédée par le dit insolvable et généralement de tous ceux qui ont rite dans les minutes en l'instance dans la dite affaire, devra être vendue.

Par ordre de la dite Cour Civile de District rendu dans la dite affaire le 26 août 1884.
Nlle-Orléans, 30 août 1884.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
2 sept—3f

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

A. Carrière & Sons vs. leurs créanciers.	No 11,816, Division B.

AVIS est par le présent donné aux créanciers de Emile L. Carrière et Charles J. Carrière individuellement et comme associés survivants de la raison sociale de Antoine Carrière & Sons, et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par J. M. Seixas, syndic provisoire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
W. J. McGEEHAN, Greffier.
29août—29—2, 6 sept.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Warren S. Salter vs. Ses Créanciers.	No 12,016.

ORDRE DE COUR—Qu'une réunion des créanciers de Warren S Salter, le pétitionnaire, soit convoquée et ait lieu le LUNDI 29 Sept. 1884, à 11 heures du matin, pardevant E D Sanders, Esq. pour prendre en considération et agir sur l'application du dit pétitionnaire, et que Charles Lazarus, Esq, notaire, soit nommé pour représenter les créanciers absents et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires soient suspendues contre la personne et les biens du dit pétitionnaire

Nouvelle Orléans, 25 août 1884.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme:
GEO. J. CAZELAR, Député-Greffier.
25 août—3f en 30 j.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Hassell & Webster vs. Leurs Créanciers	No. 11,944

ORDRE DE COUR—Qu'une assemblée des créanciers de Hassell & Webster ait lieu, et soit convoquée pardevant Benjamin Ory, notaire de cette paroisse, le 20e jour de septembre 1884, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer et de prendre en considération l'application du dit pétionnaire pour un sursis; que M. D. Coleman, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents et que dans l'intervalle toutes les procédures judiciaires contre les biens et les personnes des dits pétitionnaires soient arrêtées.

Nouvelle-Orléans, 14 août 1884.
W. T. HOUSTON, Juge
Pour copie conforme;
GEO. P. CAZELAR, Député-Greffier.
15 août—3f en 30 j.

LEON QUEYROUZE,
"GROCER" EN GROS,
—Importateur de—
VINS ET DE LIQUEURS
—Et marchand de—
Produits des Campagnes et de l'Ouest
87 RUE DECATUR. Nlle-Orléans
mars—1an

VENTES A L'ENCAN

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Actions d'Assurance, Réclamations, comptes à recevoir.

Succession de Fred'k Fisher, jr, décédé.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Dossier No. 11.641.

Vente pour effectuer un partage.

PAR W. I. HODGSON, ENCANTEUR—Bureau No. 13 rue Carondelet—SAMEDI 13 septembre 1884 à midi et demi, à la Bourse Arcade rue Magasine, entre Gravier et Natchez dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un et conformément à un ordre de l'Honorable A. L. Tissot juge de la cour civile de district pour la paroisse d'Orléans, Division A. en date du 7 août 1884, dans l'affaire de la succession de Frederick Fisher, Jr., décédé, No. 11,641 du dossier de la cour pour un partage, à l'encan, il sera vendu—

1° Cinq actions du fonds capital de la Teutonia Insurance Company de la Nouvelle Orléans de $100 chacune, payées en plein.

2° Un billet de V. Fortier, de mille ($1000) piastres en date du 7 janvier 1882 à un an de date.

3° Un autre billet de V Fortier de mille ($1000) piastres en date du 7 janvier 1882, à un an de date sur lequel $500 ont été payées.

4° Un billet de V. Fortier de mille ($1000) piastres en date du 5 avril 1882, à un an de date.

5° Un billet de V. Fortier de mille ($1000) piastres en date du 23 avril 1883, à un an de date.

6° Une réclamation contre Victor Fortier de quatre mille ($4000) piastres garantie par nantissement d'après un acte pardevant E. Commagère, en date du 2 janvier 1883

Conditions—Comptant sur les lieux.
4 sept—4 7,10,13

Résidence cottage à Alger—Meubles et Effets mobiliers—Succession de feu Francis J. Carpenter—Cour Civile de District No 11,875 du Dossier.—A l'Encan

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, 13 rue Carondelet—JEUDI, 18 septembre 1884, à midi, vis-à-vis de la maison de E. G. Rebentisch et attenant à la maison de cour, Cinquième District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant en place de l'Honorable A. L. Tissot, Juge de la même Cour, maintenant absent en congé, en date du 14 août 1884, No 11,875 du Dossier, dans l'affaire de la succession de feu Francis Joseph Carpenter, à l'encan, il sera vendu—

1° Un certain terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District (Alger) de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Séguin, Villeré, Delaronde et Barthelémy, désigné par le No 20 et mesurant 34 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à la rue Séguin sur une profondeur de 106 pieds 6 pouces et 7 lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une Résidence Cottage en Bois ayant 4 chambres, cuve, etc., et immédiatement après sur les lieux ci-dessus désignés, rue Séguin, il sera vendu.

Un lot de meubles de maison et d'effets mobiliers d'après un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant pour les effets mobiliers et pour la propriété foncière comptant en passant la vente. 20 0/0 devant être payés sur les lieux pour assurer la vente.

Acte de vente pardevant Jos. D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur, y inclus les taxes dues et exigibles en 1884.

17 août—17, 24, 31—7, 14, 18.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés Améliorées et Terrains nus, Dans le Sixième et le Septième District.

Succession de feu Frédérick Fisher jr.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.—No 11,641 du Dossier de la Cour.

Vente pour effectuer un partage.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur, bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI 13 septembre 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natches, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A. en date du 7 août 1884, dans l'affaire de la succession de feu Frédérick Fisher jr, No. 11,641 du dossier de la Cour, pour un partage, il sera vendu à l'encan,—

Sixième District.
Rue Tchoupitoulas.

1°—Deux certains terrains, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 81 borné par les rues Tchoupitoulas, Front, Bordeaux et Lyon, désignés par les Nos 9 et 10, qui se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à chacune des rues Tchoupitoulas et Front, sur une profondeur de 150 pieds entre lignes parallèles, formant ainsi le lot No 10 forme le coin des rues Lyons et Tchoupitoulas.

A Carrollton.

Faisant face à la rue Madison

2°—Deux certains terrains ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans la ville de Carrollton Septième District de cette ville, dans l'ilet No 136 borné par les rues Madison, Carrollton, Zimple et Quatrième, désignés par les Nos 3 et 4, qui se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Madison, sur une profondeur de 150 pieds entre lignes parallèles.

Faisant face à la rue Anne.

3°—Un terrain et demi situé dans la même ville et le même District que ceux décrits ci-dessus, dans l'ilet No 4, borné par les rues Anne, Hampson, Lower Line et Hillary, désigné par la moitié du lot No 3 et la moitié du lot No 2 qui se touchent, le lot No 3 et la moitié du lot No 2 touchent au lot No 3 mesurant 30 pieds 6 pouces et 5 lignes de face et la moitié du lot No 3 qui touche au lot No 1 15 pieds 3 pouces et 4 lignes, tous deux faisant face à la rue Anne, sur une profondeur de 149 pieds 8 pouces et 6 lignes entre lignes parallèles

Rue Jefferson.

4°—Un terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la même ville et le même District que ceux décrits plus haut, dans l'ilet No 138 borné par les rues Jefferson, Lower Line, Quatrième, et Zimple, désigné par le lot No 1, mesurant 30 pieds de face à la rue Jefferson sur une profondeur et façade à la rue Zimple de 120 pieds et formant le coin des rues Jefferson et Zimple

Rue Hampson.

5°—Cinq terrains, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans la même ville et le même district que ceux décrits plus haut, dans l'ilet No 78, borné par les rues Hampson, Second, Lower Line et Cambronne, désignés par les Nos 1 à 5 inclusivement qui se touchent et mesurent comme suit: le lot No 1 forme le coin des rues Hampson et Lower Line et mesure 32 pieds 5 pouces de face à la rue Hampson, 16 pieds 5 pouces de largeur dans le fond sur une profondeur de 107 pieds 9 pouces sur la ligne du lot No 2 et 108 pieds 8 pouces de face à la rue Lower Line. Les lots Nos 2, 3, 4 et 5 mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Hampson sur une profondeur de 107 pieds 9 pouces entre lignes parallèles.

Conditions—comptant au moment de passer la vente, 10 pour cent devront être payés au comptant sur les lieux pour assurer la vente. Acte de vente pardevant Ernest Commagère, notaire, aux frais des acquéreurs, y inclus les taxes dues et exigibles en 1884.

10 août—10, 17, 24, 31, sept 7, 13.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jolie Résidence-Cottage à deux corps de logis, coin des rues Laurel et Peniston—Deux terrains, rue Duel, Troisième District.

Succession de feu Peter J. Pollman.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 7252 du Dossier de la Cour.

A des conditions faciles. A l'Encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureaux, No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 13 septembre 1884, à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natches, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un jugement et un ordre de l'Hon A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la même Cour, Division D, maintenant absent de la ville en congé, le dit jugement rendu le 6 août 1884 et signé le 11 août 1884, pour le compte de la succession de feu Peter J. Pollman, No 7252 du dossier, à l'encan il sera vendu—

1° Deux terrains ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Laurel, Annonciation, Penis on et Gen Taylor, désignés par les Nos 1 et 2 qui se touchent et mesurent chacun 29 pieds 2 pouces de face à la rue Laurel, sur une profondeur de 110 pieds entre lignes parallèles; le lot No 1 formant le coin des rues Laurel et Penis on.

Les améliorations comprennent une résidence cottage à deux corps de logis, dont le coin est une grocerie, avec un cottage dans le fond de terrain, cuve, &c.

2° Deux terrains situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Antoine, Duel, Hope ou Espérance et Annette, désignés par les Nos 11 et 12 qui se touchent et mesurent chacun 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Duel sur une profondeur de 159 pieds 10 pouces et 2 lignes, le tout plus ou moins.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à un et deux ans, avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les autres clauses usuelles de garantie; un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux pour assurer la vente.

Actes de vente pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais des acquéreurs, y inclus les taxes dues et exigibles en 1884.

13 août—13 17 24 31 sept 7 13

Mme BONGMO, sage-femme, et médecin pour dames, 140 St-Louis et 101 Bourgogne, se recommande pour toutes les maladies de femmes et comme sage-femme. Elle promet une guérison assurée pour toutes les maladies, telles que douleur à la matrice, dentition difficile chez les enfants, les vers chez les femmes et les enfants, les plaies aux jambes. Chambres pour les dames sur le point d'accoucher, avec un bon traitement et à des prix en rapport avec le temps. Visible à toute heure. Exerçant sa profession depuis 25 ans, elle se recommande au public. 18 déc—1

Avis médical.

J'AI l'honneur d'annoncer que, le mois prochain, je vais rouvrir mon Cabinet de Consultations pour les maladies chroniques—exclusivement. On sait, et je le répète ici, que je n'emploie aucun minéral dans la composition des médicaments que je livre moi-même à mes clients: depuis quarante ans que j'exerce, je n'ai eu qu'à me féliciter de ce système—sous tous les rapports, surtout sous celui de la guérison sérieuse de mes malades—en qui rien ne subsiste de dangereux après le traitement.

Je ferai bientôt connaître le lieu et les heures de la Consultation que j'annonce aujourd'hui.

12août Dr C. TESTUT.

BODLEY BROTHERS
Quartier-général de Voitures.
70, 72, 74 rue St-Charles.

ONT assortiment le plus complet de wagons à cannes, charrettes à cannes à 3 et 4 mulets, charrettes à bœufs, do. pour logs, wagons à coton, charrettes à bagasse, charrettes pour fermes, charrettes à riz, petites charrettes de toutes dimensions, rails, jantes, brancards, colliers de chevaux, matériaux pour voiture, graisse pour essieux, moyeux. Nous appelons l'attention sur nos essieux durcis, nos moyeux forgés à froid, et les fermes (extra destinées à nos charrettes et wagons les quels sont fabriquées dans nos propres usines, à Wheeling, W. Va., avec des matériaux supérieurs et par de très habiles ouvriers. Nous garantissons tout ce que nous vendons aucune concurrence et répondons aux plus fortes demandes.
12mai—1an

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT

Grande portion de Terre près du Bayou St-Jean, formant l'encoignure des rues Hagan et St-Philippe,
Résidence en brique à étage formant encoignure aux rues St-Louis et Tremé.

No 11,657—Division B - Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans
Succession de Jean Bertrand Ader.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureaux Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 27 septembre 1884, il sera vendu à midi, à la Bourse d'encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 23 août 1884, les propriétés suivantes, savoir:

1° Une certaine portion de terre, ensemble les bâtisses et améliorations qui en dépendent, située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet renfermé par les rues Première ou Hagan, et Jean, St Philippe et le Bayou St-Jean; laquelle portion de terre mesure 259 pieds 1 pouce 6 lignes de face à la rue Première ou Hagan, 87 pieds 1 pouce de face à la rue St-Philippe, 101 pieds 6 pouces de face à la rue St-Jean et 217 pieds 9 pouces sur une ligne courant de la rue St Jean à la rue St-Philippe et parallèle à la rue Première ou Hagan. La dite portion de terre se compose de six lots, désignés par les Nos 11, 12, 13, 14, 15, et 16. Les bâtisses consistent en une maison en bois à étage, couverte en ardoises, ayant un rez-de-chaussée, corridor d'entrée et quatre chambres, même distribution à l'étage supérieur, hangar, deux citernes, lieux d'aisance, jardin, etc, etc.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet renfermé par les rues St-Louis, Tremé, Conti et Marais, lequel lot de terre est désigné par le No 1 et forme l'encoignure des rues St-Louis et Tremé et mesure 21 pieds 7 pouces de face à la rue St-Louis, sur 70 pieds de profondeur et face à la rue Treme. Ensemble, une maison de résidence en briques et à étage, ayant plusieurs chambres, une bâtisse en briques à étage touchant à la maison principale, ayant également plusieurs chambres, waterworks, lieux d'aisance, &c., &c. Le tout conformément aux plans qui seront exhibés à la susdite Bourse.

Conditions—Comptant.

Actes de ventes pardevant Oscar Drouet, notaire, aux frais des acquéreurs.

Un dépôt de 10 pour cent sera exigé des acquéreurs, sur les montants des adjudications comme sécurité.

26 août—26 sept 6 13 20 27.

Vente pour effectuer un partage.
Succession de Clothilde Mobillet.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 11,699.
Terrain formant encoignure aux rues Union et Urquhart.
Agréable résidence en bois rue Kerlerec No 49.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur, Bureau, Bienville et Passage de la Bourse,—SAMEDI, 13 septembre 1884, il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan de l'hôtel St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu et signé le 5 août 1884.

Les propriétés suivantes, savoir:

1° Un lot de terre formant encoignure, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Union, Français, Morales et Urquhart, lequel lot de terre mesure 31 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue de l'Union sur une profondeur et façade à la rue Urquhart de 94 pieds.

Ensemble, une maison en bois occupée comme magasin d'épiceries, ayant cinq chambres, hangar, citerne, lieux d'aisance, etc, louée $12 par mois.

2° Un lot de terre situé dans le même district dans l'ilet borné par les rues Kerlerec, St-Antoine, Bourgogne et Remparts, lequel lot de terre mesure, mesure française, plus ou moins, 25 pieds de face à la rue Kerlerec, sur 145 pieds de profondeur.

Ensemble une maison en bois, No. 49, couverte en ardoises, ayant quatre chambres et une grande galerie derrière; cuisine couverte en ardoises, ayant deux chambres, deux cabinets et galerie sur la façade. Une autre bâtisse en bois, couverte en ardoises, construite dans le fond du terrain, ayant deux chambres avec galerie sur la façade; trois citernes, hangars, lieux d'aisance doubles, cour briquetée, jardin, etc, etc. Le tout en bon état et divisé en trois logements distincts.

La résidence du fond est occupée par les héritiers et la balance est louée $24 par mois.

Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant Chs Roille, notaire, aux frais des acquéreurs, y compris les taxes d'Etat et de ville, dues cette année, en sus du prix de vente.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis des acquéreurs sur le prix de vente.

12 août—12,23 30, 6,13 sept

Succession de Marianne Mercier, épouse de J. P. Barbier et de J. P. Barbier—Nos 11,675 et 11,787.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI 13 septembre 1884, il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, signé le 5 août 1884, par l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, siégeant à la place de l'Honorable Henry L. Lazarus juge de la dite Cour, Division E, maintenant absent en congé—

Quatre lots de terre contigus, avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situés dans le 3me District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Prosper, Mandeville Espagne et Goldsmith, désignés par les Nos 20, 21, 22 et 23,—chaque lot mesurant 30 pieds de face à la rue Prosper sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Oct. de Armas, notaire, aux frais de l'acquéreur.

12 août—12 23,30—6,13 sept

PAR ALBERT PAUL.

Vente positive à l'encan

DE tout le contenu de la résidence No 111 rue Dumaine, près Royale, consistant en meubles de salon, de chambre à coucher et de salle à manger, tapis, battes, stores ensemble avec plusieurs autres articles de ménage, sera vendu à l'encan SAMEDI, 13 septembre 1884, à 11 heures du matin.

ALBERT PAUL, Encanteur.
Sept—27

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de James Ogilvie.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,750—Division D—Attendu que P. S. Wiltz, Jr. administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feu James Ogilvie, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
W. J. McGEEHAN, Greffier
7 sept—7,11,16.

Succession de Elizabeth A. Harmstadt.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 12,064—Division E—Attendu que P. S. Wiltz jr, administrateur public, a présenté une pétition à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Elizabeth A. Harmstadt, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
W. J. McGEEHAN, Greffier.
4sept 4, 9, 13.

Succession de Augustine Burke.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 5,773—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le premier compte provisoire présenté par Thos. Gilmore Esq., exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
29 août 29, 2,6 sept

Succession de Mme Athenaïs Chaurand,

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 7 050—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le deuxième compte annuel présenté par Armand Pitot. exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour,
W. J McGEEHAN, Greffier.
3sept—3,7,12

Agence d'Emigration Française

LE SOUSSIGNÉ a ouvert à St Paul, Minnesota, une agence d'émigration française. Il sollicite les ordres de MM. les planteurs de la Louisiane qui auraient besoin d'ouvriers ou de fermiers. Ceux qui auraient des terres à vendre ou à céder à quelque condition que ce soit, sont priés de s'adresser à lui, en lui envoyant les renseignements nécessaires.

F. C. BOUCHER, Directeur,
304 E. Third street,
Presley Block. St-Paul. Minn.
19av

Médaille d'Or. Paris 1878 — Diplome d'honneur Amsterdam 1883

BASILE BARES.
No 84 - - Rue Royale - - No 84
SEUL AGENT.

VENANT d'être reçu un assortiment des célèbres Pianos de Gaveau, de Paris, avec le nouveau système Equilibré. Breveté pour la tenue de l'accord, la partie la plus essentielle dans le Piano. Les mécaniques de ces instruments sont à doubles répétitions. Ces pianos ont été fabriqués expressément pour notre climat et sont pleinement garantis. J'offre ces Pianos à un prix excessivement réduit.

Accords et réparations de Pianos et Orgues à des conditions très avantageuses.
18nov—

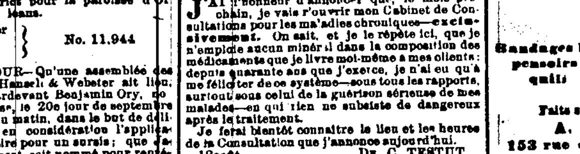

Bandages Herniaires, Bretelles, Suspensoirs pour l'abdomen, Béquilles Jambes et Bras Artificiels, Etc.

Faits sur commande et ajustés par

A. McDERMOTT,
153 rue du Camp, Nlle-Orléans.

N. B.—Chaque instrument est garanti de donner satisfaction sous tous les rapports.
25avril - 84 - an

Avis.—Ayant été nommé Syndic de l'ancienne raison sociale A. CARRIERE & SONS, je notifie par le présent à toutes les personnes qui doivent à la dite maison d'avoir à se présenter et solder leurs dettes. Les réclamations contre la dite maison doivent m'être présentées tout de suite.

J. M. SEIXAS, Syndic.
30août—30 sept3 8 No 184 rue Gravier

Tombes à vendre.

DANS le cimetière St Louis rue Esplanade, Construction de TOMBES en marbre et en briques à des prix modérés; réparation de tombes à des prix également modiques; aussi avons dra, une tombe en granite à très bas prix.

S'adresser à FLORVILLE FOY,
Rue des Remparts No 53
8juin—Sa—Dim-Mar-Ven.

VENTES A L'ENCAN.

PAR B. ONORATO.

Vente de liquidation

Du stock complet de LOUIS WEISHAAR, No 93 rue Toulouse, comprenant en parties entières, peaux et tiges, outils de cordonniers, etc., etc. Le tout devant être vendu sans limite ou réserve en lots au gré des acquéreurs.

Aussi les comptoirs, installations, balances, etc

JEUDI, 11 SEPTEMBRE 1884, à 10:30 du matin.

Conditions—Comptant.
B. ONORATO,
7 sept—7,10,11 Encanteur.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Quatrième District.

Successions d'Eugène Gorrondona et de Margaret Egan, épouse d'Eugène Gorrondona, No. 9090, Division A, No. 10,863, Division C., de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, le 11 octobre 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez, en vertu de deux ordres de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 4 septembre 1884, je procéderai à la vente de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Locust, Philip, Première et Magnolia, et formant encoignure des rues Magnolia et Première, et mesure 30 pieds de face à la rue Magnolia sur une profondeur de 100 pieds et face à la rue Première, entre lignes parallèles.

Conditions—comptant.

Actes de vente pardevant Andrew Hero Jr., notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur payera en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1884. Un dépôt au comptant de 10 pour cent sera requis pour lier la vente.

6 sept—6,13 20,27, 4,8,11 oct

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur au coin des rues Adèle et Rousseau, Quatrième District.

Succession de feu John Harney et pour le compte des parties intéressées.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 9471 du dossier de la Cour.

A des conditions faciles, à l'encan.

PAR MATHER & HOMES—Warren Hewes, encanteur—Bureaux, 9 rue Carondelet—SAMEDI, 13 septembre 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magasine, entre Gravier et Natchez, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, siégeant au lieu de l'Hon. F. A. Monroe juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C maintenant en congé, en date du 5 août 1884, Dossier No 9471, de la Cour, dans l'affaire de feu John Harney, à l'encan, il sera vendu—

Un certain terrain de valeur, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Adèle, Joséphine, Rousseau et St Thomas, mesurant 44 pieds de face à la rue Adèle sur une profondeur et façade à la rue Rousseau de 65 pieds, le tout plus ou moins entre lignes parallèles, et au pied américain et formant le coin des rues Adèle et Rousseau, et formant une partie du lot primitif No 4 sur un plan du voyer de la ville en date du 9 novembre 1830, et d'après lequel plan fait par John F. Braun, voyer, en date du 8 avril 1854, et maintenant exposé au lieu de la vente

Les améliorations comprennent une résidence cottage en bois recouverte en ardoises, servant de grocerie et de résidence et louée au prix nominal de $20 par mois et désignée par le No 83 rue Rousseau. Le coin est de valeur et on ne peut plus désirable comme emplacement d'affaires ou comme spéculation, étant situé dans un voisinage très peuplé, et sera vendu aux conditions suivantes:

Termes - La moitié ou plus comptant, le reste à douze mois avec 8 pour cent d'intérêt de la date jusqu'à parfait paiement, les billets devant porter hypothèque spéciale avec privilège de vendeur sur la propriété vendue et toutes autres clauses usuelles de garantie; 10 pour cent au comptant sur les lieux pour assurer la vente.

Acte de vente pardevant John Bendernagel, notaire, aux frais de l'acquéreur, y inclus les taxes dues et exigibles en 1884.

9 août—9 16 23 30 sept 6 13

VENTE DE CONSTABLE.

Severin Schill vs. Mme Suzannah Smith.

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nlle-Orléans—No 3372—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nlle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, au comptant, No 89 Passage de la Bourse, entre Conti et Bienville dans le Deuxième District de cette ville, MERCREDI 17 septembre 1884, à 11 heures A. M.

Un lot de meubles de maison d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
6 sept—6 11,17

Hôtels, Sources etc.

AU RENDEZ-VOUS DES AMIS.
Restaurant des Quatre Saisons
—ET—
LAGER BEER SALOON.
Rue de la Meuse, Biloxi, Miss.
JOSEPH CHAPELLA, Propriétaire.

Repas à toute heure, bonne table et bon gîte Chambres garnies à des prix modérés.
26juin—2m

HOTEL DE L'EUROPE
A BILOXI.

M. BOULO prévient ses amis et le public en général qu'il a disposé sa maison de manière à donner la plus entière satisfaction à ceux qui l'honoreront de leur patronage. On trouvera en tout temps une cuisine excellente, table et tout le confort désirable. Les prix sont très modérés. 3 mai—4m

RESTAURANT PIZZINI
182 RUE DU CANAL,
(Presque vis-à-vis du Grand Opéra House
NOUVELLE-ORLEANS.

La cuisine est confiée aux soins du célèbre maître-queux JULES SABRIER
MATHIEU & P. PIZZINI,
PROPRIETAIRES
Téléphone dans la maison
21 oct—1an

Dr. J. B. Perez
Médecin et Chirurgien,

D'une expérience de 25 années dans le traitement et la guérison de tous les maux des

ORGANES GENITO-URINAIRES

et des maux provenant soit des NERFS, soit d'une DEBILITE PHYSIQUE, cusés par l'âge ou des abus prématurés. Maladies chroniques traitées avec succès. La maladie de Bright, la gravelle, le catarrhe de la vessie, les écoulements la spermatorrhée et tous les désordres d'une NATURE PRIVÉE, traités sans l'usage du mercure, ni d'aucune drogue nuisible. Guérisons garanties. Le rétrécissement de l'urètre guéri par un simple mécanisme, sans douleur Les maladies de femmes et irrégularités de l'organisme guéries promptement. Le Female Regulating Elixir" du Dr. PEREZ se s'obtient qu'à son bureau.

No 6 rue South Rampart.
mars—84—1an

MaraisStreetSteam Brewery
H. F. STURCKEN,
80, 82, 84 et 86 RUE MARAIS.

Pilules d'Ayer.

La plupart des maladies qui affligent l'humanité proviennent du dérangement de l'estomac, des intestins et du foie. Les PILULES CATHARTIQUES D'AYER agissent directement sur ces organes, et sont spécialement destinées à la guérison des maladies causées par ces désordres, telles que Constipation, Dyspepsie, Maux de Tête, Dyssenterie, et une foule d'autres indispositions, pour lesquelles elles sont un remède sûr, prompt, infaillible, et agréable. L'usage général de ces PILULES par un grand nombre de médecins distingués de nos universités, démontre clairement en quelle estime elles sont tenues par la profession médicale.

Ces PILULES sont purement et simplement préparées avec des substances végétales, absolument pures de calomel et autres ingrédients pernicieux.

Une Victime du Mal de Tête nous écrit:

"Les PILULES D'AYER sont pour moi un trésor inestimable. J'en ai toujours une bonne provision. Sujet depuis longtemps à de violents maux de tête, vos pilules seules me procurent du soulagement. Une dose agit sur mes intestins et mon mal de tête disparaît. Comme médecine je n'ai jamais rien trouvé d'aussi efficace. C'est donc avec un grand plaisir que j'en fais l'éloge, toutes les fois que l'occasion se présente.

W. L. PAGE, of W. L. PAGE & BRO"
Franklin St., Richmond, Va., 3 Juin, 1882.

"Jamais elles n'ont manqué.

"Je me sers depuis longtemps des PILULES D'AYER, jamais elles n'ont manqué de produire l'effet désiré. Nous en avons toujours chez nous une provision, les considérant comme une médecine de famille, sûre, infaillible, et agréable à prendre. Pour la DYSPEPSIE elles sont inappréciables.

J. T. HAYES."
Mexia, Texas, 17 Juin, 1882.

La Constipation guérie.

Le REV. FRANCIS B. HARLOWE écrivant d'*Atlanta, Ga.*, dit: "Pendant quelques années j'ai été sujet à la constipation, et malgré l'emploi de quantités de médecines de toute sorte, mes souffrances n'ont fait qu'augmenter. Je commençai, il y a quelques mois, à prendre les PILULES D'AYER, mes souffrances se sont peu à peu calmées, mes intestins ont pris leur fonctionnement régulier, et ma santé est devenue excellente."

Les PILULES CATHARTIQUES D'AYER corrigent les irrégularités des intestins, stimulent l'appétit et la digestion, et par leur action prompte et complète donnent du ton et de la vigueur à tout le corps.

PRÉPARÉES PAR LE
Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
Vendues par tous les Droguistes.